



délibérat
du bureau syndical
Séance du 23 septembre 2022
Programmes ACTEE
Projet SUMAC

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 14

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le seize septembre deux mille vingt-deux s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP SIZUN :

- René SOUBEN (Mahalon)

Secteur du CENTRE :

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

Secteur de MORLAIX :

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur du PAYS BIGOUDEN :

- Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)

Secteur de QUIMPER :

- Thomas FEREC (Briec)
- Hervé HERRY (Ergué-Gabéric)

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :

- Jacques RANNOU (Rosporden)
- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

Services du SDEF :

Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique.

Programmes ACTEE – Projet SUMAC

Antoine COROLLEUR, Président, rappelle que le Bureau par délibération B2021-33 du 22 octobre 2021 avait décidé de candidater au programme ACTEE 2 projet SUMAC en partenariat avec le SDE 22. En février 2022, le SDEF a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt PEUPLIER (Préservation, Efficacité et Utilité pour un Patrimoine Lisible, Intemporel et des Edifices Résilients) du programme ACTEE 2. Ce projet, opérationnel sur une durée de deux ans, est mené en groupement avec le SDE22 (Syndicat Départemental d'Energie des Cotes d'Armor). Il est intitulé SUMAC (Syndicats Unis pour la Maitrise Energétique de Bâtiments Artistiques et Culturels).

Les objectifs de l'AMI PEUPLIER sont :

- améliorer la performance énergétique des bâtiments,
- maîtriser les charges de fonctionnement,
- améliorer les conditions de confort liés à l'usage des bâtiments.

Par délibération n° B2022-04 du 11 mars 2022, le bureau a défini la participation des collectivités comme suit :

- pour les études de techniques, d'apporter une participation financière de 90 % dans la limite de 3 000 € HT par installation de télégestion, soit une aide maximum de 2700 €.
- pour les travaux d'installation des GTB, d'apporter une participation financière de 60 % dans la limite de 6 600 € HT par installation de télégestion, soit une aide maximum de 3 960 €

Il est proposé une première liste d'audits ci-dessous :

Nombre	Structure	Collectivité	Bâtiment	TCCFE conservée par le SDEF	Validation
1	CC CAP SIZUN POINTE DU RAZ	AUDIERNE	Cinéma LE GOYEN	oui	
2	MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	BRASPARTS	Salle socio culturelle	oui	
3	MORLAIX COMMUNAUTE	CARANTEC	Salle polyvalente	oui	
4	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	CONCARNEAU	Musée Bayard	non	
5	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	CONCARNEAU	Musée de la pêche	non	
6	CC DE PLEYBEN- CHATEAULIN- PORZAY	DINEAULT	Salle multifonction	oui	
7	DOUARNENEZ COMMUNAUTE	KERLAZ	Salle polyvalente	oui	
8	CC DU PAYS BIGOUDEN SUD	PENMARCH	Cinéma Eckmuhl	oui	
9	CC DU PAYS BIGOUDEN SUD	PENMARCH	Salle Cap Caval	oui	
10	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	PLONEIS	Salle Ty An Dourig	oui	

11	CC CAP SIZUN POINTE DU RAZ	PLOUHINEC	Salle polyvalente		
12	CC DU PAYS BIGOUDEN SUD	PONT L'ABBE	Le Triskell	oui	
13	CC DU PAYS BIGOUDEN SUD	PONT L'ABBE	Salle des associations	oui	
14	HAUT LEON COMMUNAUTE	SAINT POL DE LEON	Manoir de Kerlouas	oui	
15		SDEF / QUIMPER	Salle d'exposition		
16	CC DU PAYS BIGOUDEN SUD	TREFFIAGAT	Salle Croas Malo et Providence	oui	
17		SDEF / LANDIVISIAU	Salle d'exposition		
18		Ergué-Gabéric	Centre culturel l'Athéna		
19		Plogonnec	Salle l'Arpège		
20		Ergué-Gabéric	Salle Arthémus		

De la même manière que pour les programmes ACTEE précédents, il sera proposé une convention financière aux collectivités.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

Le bureau décide :

- d'apporter pour les études de techniques une participation financière de 80 % dans la limite de 3 000 € HT par installation de télégestion, soit une aide maximum de 2400 € (modification du taux précédemment fixé à 90%),
- approuve la liste des collectivités proposée ci-dessus,
- approuve le projet de convention présenté,
- autorise le Président à signer les conventions à intervenir et tout avenant.

Le 8 décembre 2022



**Le secrétaire de séance
Pierrot BELLEGUIC**

**Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR**

